



OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : TOUS LES TERRITOIRES SONT CONCERNÉS

En France, **20 000 ha d'espaces naturels** agricoles et forestiers sont consommés en moyenne chaque année. **68%** sont consacrés à l'habitat et **25%** aux activités économiques.

Des enjeux adaptés à chaque territoire

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est constatée à :

60%



dans des zones où le marché immobilier est détendu.

Les petites et moyennes villes dont la périphérie s'étend, et le centre déperit.

Une priorité : faire revivre les espaces déjà urbanisés.

40%



dans des zones où le marché immobilier est tendu.

En périphérie des métropoles, parce que le coût de l'immobilier éloigne les ménages plus modestes des centres villes attractifs.

Une priorité : construire pour répondre à la demande en privilégiant le recyclage des surfaces déjà artificialisées.

Une mise en place progressive et territorialisée

La trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols doit être déclinée et adaptée dans les documents de planification et d'urbanisme pour chaque territoire.

Elle prend en compte les besoins des territoires et l'historique d'artificialisation de ces territoires sur les 10 dernières années.



les efforts de sobriété foncière déjà entrepris au regard de la consommation d'espace en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement sur le territoire ces dernières années



les besoins du territoire au regard des dynamiques démographiques et économiques,



les espaces déjà artificialisés mobilisables comme les friches et les locaux vacants,



l'équilibre du territoire (pôles urbains, maillage des infrastructures, enjeux de désenclavement rural...).